

LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES



- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité
 - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
 - Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours
- Accident impliquant des matières dangereuses :
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Fréquences radio :

France Inter : 99,8

France Bleu : 98,5

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, il convient de :

- Recenser les **personnes nécessitant une attention particulière** (personnes sous dialyse, personnes à mobilité réduite, personnes isolées, ...) afin de les prendre en charge de façon adaptée.
- Crée une **réserve communale de sécurité civile** constituée de riverains volontaires souhaitant aider la collectivité à prendre en charge les personnes sinistrées.

Si vous souhaitez faire partie de l'une de ces deux listes, je vous prie de prendre contact avec la mairie.

Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris le 13/01/1983, 18/05/1983, 26/07/1983, 18/10/1984, 25/05/1990, 15/01/1994, 08/02/1995, 07/01/1996, 25/05/1997, 30/12/1999 et le 31/05/2005 concernant des inondations, des coulées de boue et des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs :

DOCUMENT A CONSERVER

Réalisé en 2012

DOCUMENT A CONSERVER



MAIRIE DE HOMECOURT

Information sur les RISQUES MAJEURS

LES BONS REFLEXES ...



Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

EDITO

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'événements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Homécourt est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Jean-Pierre MINELLA



DANGEREUSES



Véhicules transportant des produits explosifs facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIERE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers, notamment RD137 et RD41.

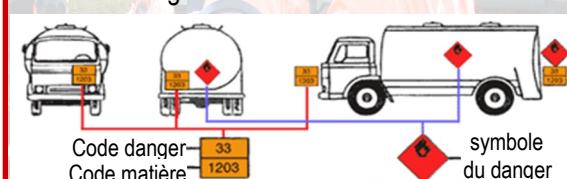
En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, il existe un dispositif TRANSAID permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.

LES BONS REFLEXES



Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres, les portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement

SOMMAIRE

TRANSPORT DE MATIERES

Le **risque de Transport de Matières Dangereuses**

(TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE FERREE

La ligne Jarny-Hagondange traverse la commune de HOME COURT. Cette voie supporte des matières dangereuses. Les risques dépendent du produit et de la quantité transporté. Les effets d'un accident peuvent donc être variés : incendie, explosion, nuage toxique ou pollution.

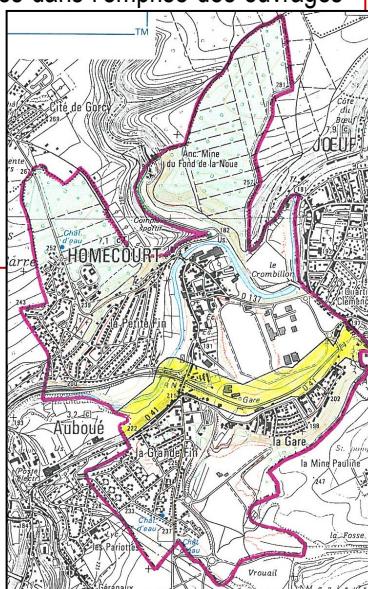
Dans les gares de triage, la SNCF met en place des plans marchandises dangereuses (PMD) qui lui permettent de maîtriser un éventuel accident.

LE RISQUE DE TMD PAR CANALISATION

La commune est traversée par une **canalisation anciennement exploitée** par AirLiquide.

De manière commune à tous les réseaux de canalisation, les travaux exécutés dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de la part des exécutants.

Carte : tracé de la canalisation
(carte disponible en mairie)



Les risques naturels sur la commune :

- Le risque d'inondation p 4-5
- Le risque de mouvement de terrain p 6-7
- Les risques climatiques p 8
- Le risque sismique p 9

Le risque technologique sur la commune :

- Le risque de transport de matières dangereuses p 10

Le mémento des risques

p 12





INONDATION

L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

L'ORNE traverse le territoire communal et est susceptible de provoquer des débordements comme cela est déjà survenu par le passé. Les crues sont relativement rapides et surveillées par les services techniques grâce à des règles de niveaux installées sur le cours d'eau. Les informations sur la montée des eaux sont accessibles sur : www.vigicrues.gouv.fr.

Des débordements dans le centre d'Homécourt (Rue Carnot, rue Clémenceau et rue de l'abattoir) sont possibles. De plus, la RD13 et la RD41 peuvent être coupées. Un Plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé le 17/10/2010. Il cartographie les zones à risques et définit les règles d'urbanisme à appliquer.

Par ailleurs, le barrage de Battempré permet de lisser la montée des eaux et limite donc le risque d'inondation.

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible



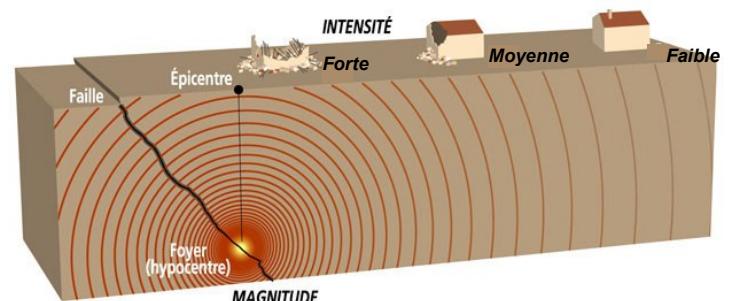
SEISME

Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de **niveau 1, aléa très faible**.



LES BONS REFLEXES

Dès la première secousse :

- A l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- A l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- En voiture : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs

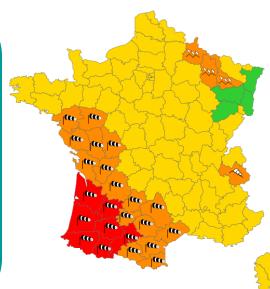


EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs, ...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com



Carte : zones inondables (carte disponible en mairie)



Zone inondable

LES BONS REFLEXES

Bons réflexes communs :



Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible



Pendant :

- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**



Tempête :

- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Chutes de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager

LES BONS REFLEXES





MOUVEMENT DE TERRAIN

Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est confrontée à plusieurs types de mouvement de terrain :

- Affaissements miniers :

Un Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain (Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)) approuvé le 24/11/2009 localise les zones à risques. Afin d'anticiper un affaissement, des sondes de mesure des mouvements des sols sont disséminées dans toutes la commune.

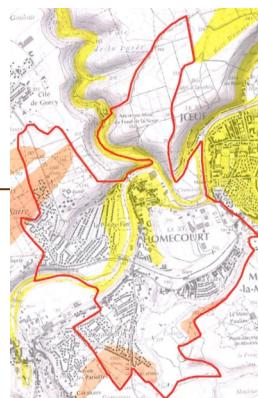
- Retrait et gonflement des argiles :

- Une partie du bois de la Sarre ainsi que la partie sud du quartier de la Grande fin et le fond de la cokerie sont en aléa moyen.
- Les zones situées le long des berges et l'Orne et de la Ramevaux sont en aléa faible.
- Le reste du territoire communal est en aléa a priori nul.

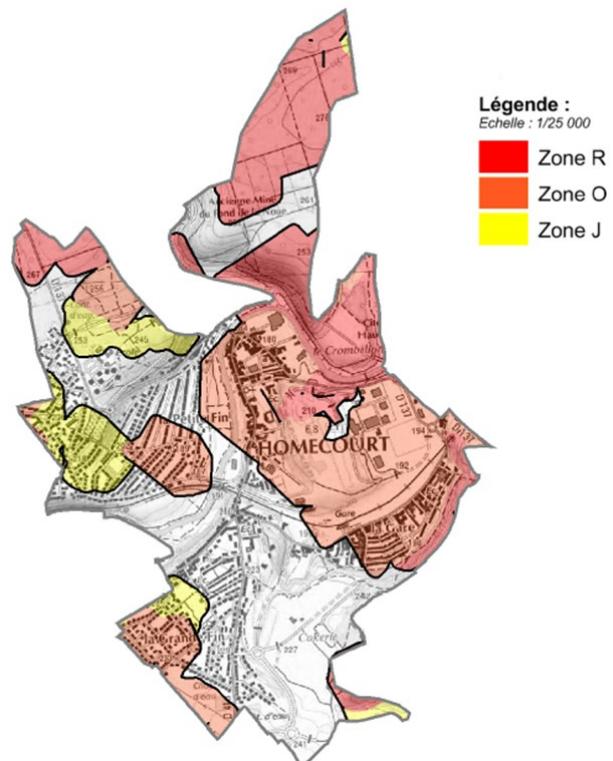
Ce phénomène se traduit souvent par des fissurations en façade. Il convient de prendre certaines précautions lors de la construction mais également sur les maisons anciennes et en périphérie des habitations (www.argiles.fr).

Carte : retrait et de gonflement des argiles
(carte disponible en mairie)

- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa a priori nul



DE TERRAIN



Carte : localisation des affaissements miniers
(carte disponible en mairie)

Zone R : Zone inconstrutable

Zone O : Zone d'affaissements progressifs

Zone J : Zone de mouvements résiduels

LES BONS REFLEXES

Dès les premiers signes :



- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après :



- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale